



Rocade de Gap

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES)

BILAN DE LA CONCERTATION



RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

CONTEXTE DU PROJET

Lors de la mise en service de la section centrale (Charance) de la rocade de Gap, la route des Eyssagnières (RD291) va jouer le rôle de section Sud. Cette route, située en périphérie immédiate de la ville de Gap, connaît une urbanisation de ses abords, principalement par le biais de zones économique et d'habitat.

Son niveau de service n'est plus adapté : nombreux accès directs et carrefours, peu d'aménagements de sécurité, peu de trottoirs, absence d'aménagements cyclables... Cette voie urbaine n'est plus adaptée à sa vocation actuelle et elle l'est encore moins pour sa vocation future.

La Ville de Gap est désignée Maître d'Ouvrage des études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap, par convention entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la Ville de Gap.

3 objectifs pour le projet

1

► **Gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local** en vue de la mise en service de la section centrale de la rocade

2

► **Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers** de la route des Eyssagnières

3

► **Assurer une bonne insertion de l'aménagement** avec son environnement et ses abords





Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

Le projet a pour objectif de **s'intégrer à son environnement**. Un aménagement de type autoroutier ou voie rapide urbaine est exclu. Il est retenu, comme pour la section centrale (Charance), un aménagement de type boulevard urbain limité à 70 km/h (AU70), tel que défini par le guide des voies structurantes d'agglomération.

Il est prévu un aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la RN85 sud appuyé sur la route existante et sur des sections neuves. Il comporte une chaussée à 2 x 1 voie de 3,50 m longée par une voie verte de 3 m et des espaces verts sur tout le linéaire. Trois nouveaux carrefours giratoires seront aménagés en plus de celui du Sénateur déjà reconfiguré. Un pont sera construit au-dessus de la voie ferrée.

2,4 km
d'aménagement

Chaussée
à **2 x 1 voie**
de 3,5 m de large

3 nouveaux
carrefours
giratoires

1 pont
au-dessus
de la voie ferrée

Une voie verte
de 3 m de large

INSERTION URBAINE

Le projet se situe majoritairement dans des zones construites ou à construire (économique ou habitat) au PLU (plan local d'urbanisme). Un emplacement réservé, basé sur l'avant-projet de la rocade de 1976, a été inscrit dans les documents d'urbanisme de la ville depuis 1974.

En première intention, il avait été envisagé de faire des aménagements à court terme plus sommaires. **Aucun d'entre eux n'apportait de réelle amélioration pour la sécurité et la circulation.** De plus, il n'y avait aucun aménagement pour les cyclistes et aucun n'était compatible avec les trois variantes de tracé. Ils n'ont donc pas été retenus.



ENVIRONNEMENT

Le projet n'est pas concerné directement par des zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, Parc national...).

Aucun cours d'eau n'est franchi par le projet. Il se situe à proximité de la ligne de crête entre le bassin versant du Tournefave et du torrent de Malecombe.

Le profil en long du terrain est en pente moyenne et unique de 4 %. Il comporte un point bas peu marqué entre le carrefour du Sénateur et l'école des Eyssagnières. Une petite zone humide est répertoriée à ce niveau. A ce stade, il n'est pas déterminé si le projet aura une emprise ou non dessus. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.

3 variantes de tracé étudiées

1

► Tracé
entièrement neuf
sur l'emplacement
réservé «historique»

2

► Tracé sur la route
des Eyssagnières
existante

3

► Tracé
intermédiaire,
utilisant la route
existante et
contournant deux
zones particulières
(ZA des Eyssagnières
et raccordement à la
route de Marseille)

La variante 3 est la «variante préférentielle» de la Ville de Gap, maître d'ouvrage



RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Par délibération du 25 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Gap a adopté les objectifs et modalités de la concertation publique.

UNE LARGE INFORMATION DU PUBLIC

► La délibération a été affichée pendant toute la durée de la concertation sur les **panneaux d'affichage** de la mairie centre, sur le site des services techniques municipaux, à la mairie annexe de Fontreyne, à la mairie annexe de Romette.

► Le projet a fait l'objet d'une **conférence de presse** préalablement au lancement de la concertation, le 29 octobre 2021.

La concertation a fait l'objet de **9 publications dans les médias locaux**. Ce chiffre correspond à celles recensées par le Maître d'Ouvrage et est à considérer comme un minimum.

- Alpes 1 : 1^{er} novembre,
- Dauphiné Libéré : 29 octobre, 20 novembre
- TPBM : 29 octobre
- BFM DICI : 9 novembre, 19 novembre
- Alpes et Midi : 4 novembre

- RAM 05 : 2 novembre
- DICI Radio : 1^{er} novembre.
- Le **dossier de concertation était disponible sur le site internet de la ville de Gap**. Une version papier était à disposition aux services techniques municipaux. Le 16 novembre, à la demande du public, un dossier supplémentaire a été installé en mairie centre avec son registre d'observation.
- L'information de la concertation a été diffusée sur une **page spécifique du site internet de la ville www.ville-gap.fr** avec relais en page d'accueil. Cette page a fait l'objet de 1042 visites.
- Elle a été relayée sur les **panneaux d'information dynamique** de la ville,
- Elle a fait l'objet de trois **panneaux spécifiques installés sur les lieux du projet** (à chaque extrémité et au carrefour du hameau des Eyssagnières),
- Un article de pré-information a été publié dans le **journal municipal «Gap en mag» n°47** (automne 2021),



► La concertation a été annoncée par plusieurs **publications sur les réseaux sociaux** de la Ville de Gap :

- 4 publications sur la page Facebook « Gap notre ville » : 40 537 vues,
- 2 publications sur Twitter,
- 1 publication sur Instagram (2304 comptes touchés),

► Une **distribution de flyers** a été opérée les 8 et 9 novembre à 800 exemplaires sur un périmètre compris entre les torrents de Malcombe, Tournefave, la RD994 et la RN85.

► Une **réunion publique** s'est déroulée le 18 novembre 2021 à 18h au Centre municipal Culture et Loisirs (CMCL). Elle a attiré environ 180 personnes, soit environ la capacité de la salle. Le pass sanitaire était requis pour y participer.

Animée par le maire de Gap, accompagné des

techniciens de la Ville, elle s'est déroulée en trois temps :

- Introduction et rappel de l'opération de la rocade,
- Présentation du dossier de concertation
- Questions et échanges avec le public.



Réunion publique du 18 novembre - Photo Le DL

La concertation publique en chiffres



1
conférence
de presse



9
publications
dans les
médias locaux

180 participants
à la réunion
publique



45000
vues sur
les réseaux
sociaux



800
flyers
distribués
aux riverains

89

contributions
reçues



RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

ANALYSE QUANTITATIVE DES AVIS DU PUBLIC

REGISTRES

Un premier registre a été mis en place conformément à la délibération aux Services techniques municipaux. A la demande du public, un second a été installé en mairie centre le 16 novembre.

13 inscriptions ont été reçues sur le registre des services techniques et 4 sur celui de la mairie centre.

De nombreuses personnes ont consulté le dossier sur les deux sites de la mairie, sans y laisser de contribution.

COURRIERS

6 contributions ont été reçues par voie postale.

MAILS

41 mails ont été reçus sur l'adresse mail spécifique mise en place (concertation-rocade-sud@ville-gap.fr). Certains ont été des retransmissions de courriers papier ou d'interventions en réunion publique. Ils ont été comptabilisés dans le nombre de contributions mais pas dans l'analyse qualitative des avis du public, ni le nombre de participants.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

2 rendez-vous ont été sollicités avec les services techniques. Ils ont ensuite fait l'objet d'un avis sur un autre support (courrier et mail). Ils ont été comptabilisés dans le nombre de contributions mais pas dans l'analyse qualitative des avis du public, ni le nombre de participants.

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique s'est déroulée le 18 novembre 2021 à 18h au CMCL. Elle a attiré entre 180 et 200 personnes, soit environ la capacité de la salle (le chiffre retenu est le plus défavorable, soit 180). Le pass sanitaire était requis pour participer. Elle a duré 2 h 10.

Lors de la phase d'échanges entre la salle et le maître d'ouvrage, 22 personnes se sont manifestées pour obtenir des précisions, interroger le maître d'ouvrage ou demander des évolutions.

Au terme de la réunion publique, il a été demandé à l'ensemble des participants de se positionner sur chacune des trois variantes.

- ▶ **Variante 1 : 11 votes (6,9 %)**
- ▶ **Variante 2 : 4 votes (2,5 %)**
- ▶ **Variante 3 : 145 votes (90,6 %).**



180 à 200 personnes ont participé à la réunion publique. Plus de 90 % d'entre elles se sont prononcées en faveur de la variante 3.

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

ANALYSE QUALITATIVE DES AVIS DU PUBLIC

Dans les objectifs de la concertation, figuraient les thématiques sur lesquelles le public était amené à s'exprimer :

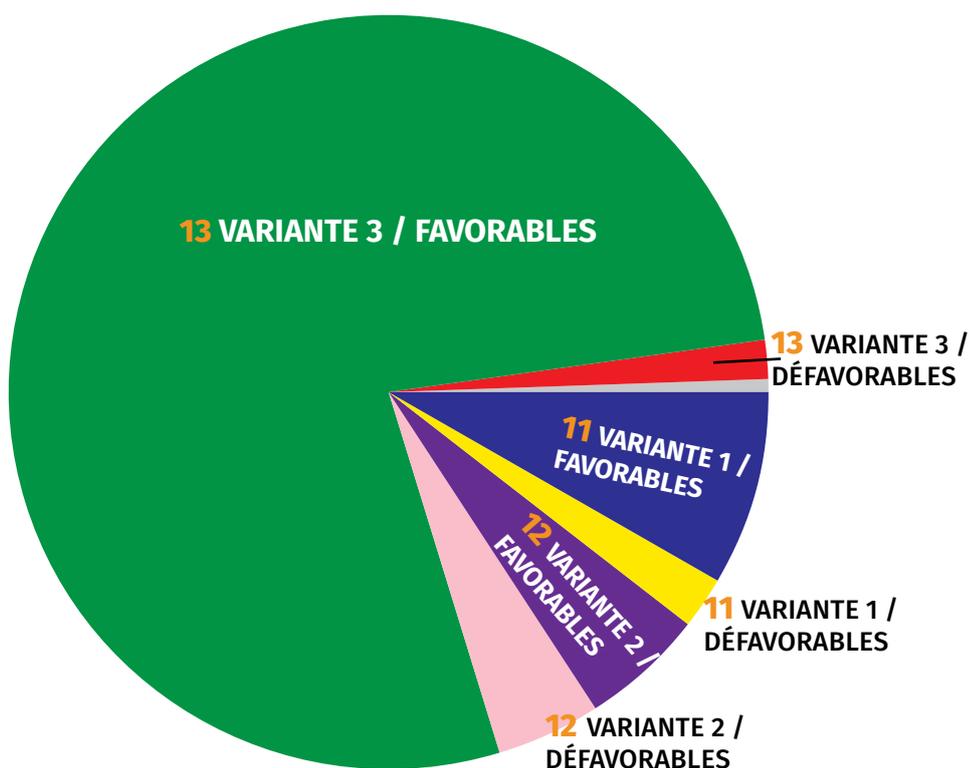
- sur le principe des 3 variantes étudiées au stade des études d'opportunité,
- le fonctionnement des raccordements et des accès,
- l'impact environnemental,
- proposer des évolutions en plus ou en moins, des aménagements complémentaires,
- autres expressions relatives au projet.

Les expressions du public ont toutes été analysées. Chaque expression a été comptabilisée de manière similaire et reliée aux thématiques précédentes. Celles qui ont été récurrentes ont été identifiées spécifiquement. Celles qui n'étaient pas identifiées initialement ont également été prises en compte.

Les 364 thématiques abordées se répartissent de la manière suivante :

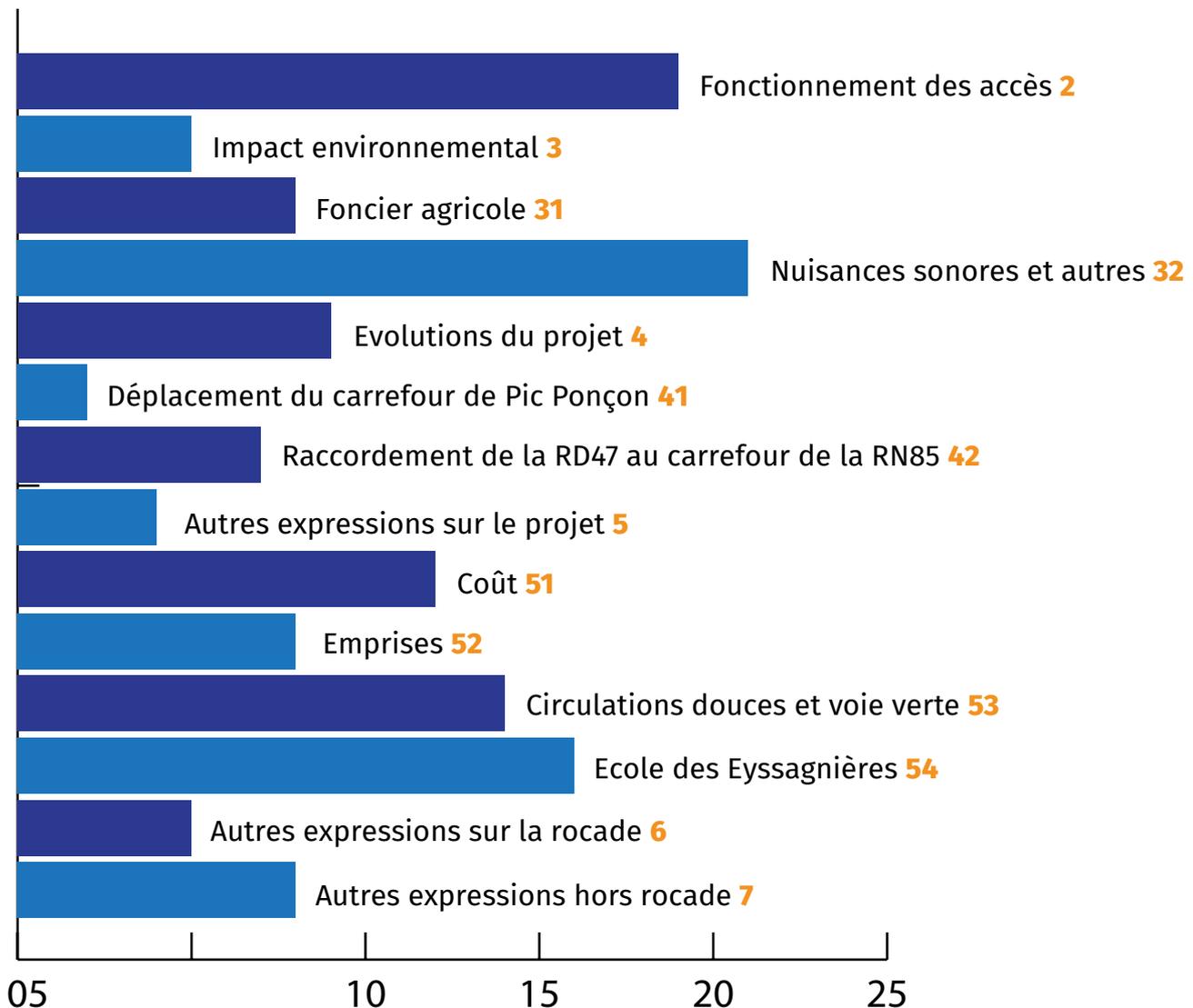
- Sur les **variantes** (226 avis) :

LES EXPRESSIONS DU PUBLIC PAR RAPPORT AUX TROIS VARIANTES



► Sur les autres thématiques (138 avis) :

LES EXPRESSIONS DU PUBLIC SUR DES THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES



RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

ANALYSE QUALITATIVE DES AVIS DU PUBLIC

1. EXPRESSIONS SUR LES 3 VARIANTES ÉTU- DIÉES AU STADE DES ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ

Les trois variantes sont un fort sujet d'expression, en approbation ou en rejet.

Une très large majorité est favorable à la variante 3 (175 favorables, 4 défavorables). Les différents arguments en sa faveur sont repris. Elle bénéficie bien de son principe de solution intermédiaire en mixant les avantages des variantes 1 et 2.

La variante 1 (19 favorables, 5 défavorables) trouve un certain écho notamment dans sa fonction de transit.

La variante 2 (12 pour, 10 contre) est plus clivante entre les partisans du maintien des nuisances sur la route actuelle et les riverains qui refusent une dégradation de leurs conditions de vie.

Géographiquement, les potentiels riverains s'opposent aux variantes qui les concernent pour privilégier une variante plus éloignée.

- ▶ Des avis favorables à la variante 1 pour les riverains entre le carrefour du Sénateur et la route de Pic Ponçon,
- ▶ Des avis favorables à la variante 2 pour les riverains du hameau des Eyssagnières,
- ▶ Des avis favorables aux variantes 1 et 3 pour les riverains de la ZA des Eyssagnières et entre le carrefour de Chaudefeuille et la RD47.

Il y a eu une proposition d'un aménagement plus à l'Ouest de la ville.

2. FONCTIONNEMENT DES RACCORDEMENTS ET DES ACCÈS

▶ Un certain nombre d'inquiétudes, de questionnements ou de demandes de précisions portent sur les accès dans les différents secteurs suivant les variantes ou si la route existante était conservée. Des problèmes sont soulevés quant aux rétablissements des accès dans la variante 2.

▶ Deux demandes concernent le raccordement au quartier de la Ferme de l'Hôpital. Lors de la rédaction du dossier de concertation, il était prévu un accès sur la RD994. Bien que hors de ce programme, les possibilités d'accès restent possibles depuis le raccordement de la route de Pic Ponçon.

▶ Deux interventions sont relatives à l'impact de la position du carrefour intermédiaire sur le trafic de la rue des Lauriers et devant l'école de Fontreyne. Les demandes sur ce sujet générant des modifications du projet sont abordées ci-après.

3. L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'impact environnemental s'est exprimé essentiellement à travers les deux sous-rubriques ci-dessous. En complément, il a été relevé l'aménagement paysager autour de la rocade, ainsi que l'impact sur la zone humide et l'interception des bassins versants.

Ces deux derniers points exprimés par une association ont bien été identifiés par le maître d'ouvrage et font l'objet de procédures administratives avec la Direction départementale des territoires (DDT).



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

► 31. Emprises sur le foncier agricole

Le projet se situe dans la frange périurbaine de la ville. Le projet bénéficie d'un emplacement réservé. Les abords sont zonés au PLU. A ce stade des études, le projet n'est pas défini complètement, notamment les emprises.

L'emprise sur le foncier agricole a néanmoins été un sujet abordé par de nombreux participants. Il est souhaité une limitation autant que possible.

► 32. Nuisances sonores et autres nuisances

Les nuisances sonores représentent la thématique la plus abordée. C'est la préoccupation la plus importante des riverains et plus marginalement celle de la qualité de l'air.

Deux types de questionnements, en lien avec les choix des variantes, se sont posés. En premier lieu, les riverains qui s'opposaient à une variante en raison des nuisances sonores associées. En second lieu, les riverains qui, dans la mesure où une variante serait retenue, demandent ou souhaitent connaître les mesures envisagées.

Plusieurs riverains ont demandé l'inversion de la position de la voie verte de manière à écarter le tracé de la rocade de leurs habitations.

A ce stade des études, le traitement des nuisances sonores et les protections acoustiques ne sont pas encore définis. Ils feront l'objet de la prochaine phase d'étude.

4. PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS ET D'AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le public a proposé plusieurs modifications à apporter au projet. Deux font l'objet d'une sous-rubrique spécifique.

Voici les demandes qui ont pu être exprimées dans le cadre de cette concertation :

- Variante 3 : modifier le carrefour de la rue des Lauriers en le décalant vers le Sud pour «brancher» directement, via un giratoire cacahuète, la route du hameau des Eyssagnières.
- Variante 3 : modifier le carrefour de la rue des Lauriers en le décalant vers le Sud et en «branchant» séparément l'actuelle route des Eyssagnières et la route de Chaudefeuille.
- Variante 3 : supprimer le carrefour de Pic Ponçon au profit d'un passage dénivelé sans échange complet avec la rocade. L'ouvrage sur la voie ferrée serait élargi pour faire passer cette voie de raccordement.
- Variante 3 : déniveler la traversée de la rocade par la voie verte au giratoire de la RN85 Sud.
- Variante 3 : prévoir des créneaux de dépassement des poids lourds.
- Variante 2 : demande d'un carrefour devant les établissements Cointe (rue des Boutons d'or).
- Variante 1 : déplacer le tracé au-delà de la zone humide.
- Une demande de dénivellation du nouveau carrefour du Sénateur.
- Une proposition de variante 3 au Nord et 2 au Sud.

Ces demandes ne répondant pas aux objectifs de l'opération ou présentant des contraintes techniques trop importantes, le maître d'ouvrage ne leur donnera pas de suite favorable.

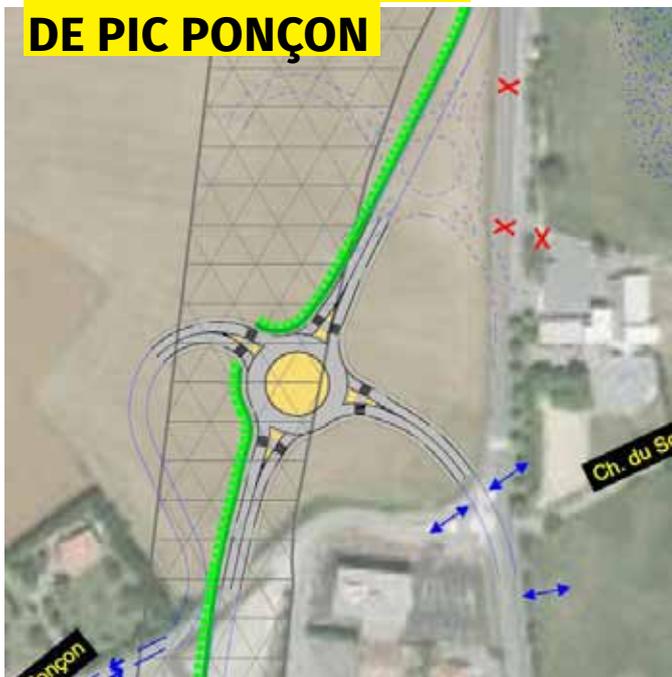
► **41. Giratoire avec la route de Pic Ponçon**

Il s'agit du premier giratoire après le carrefour du Sénateur. A plusieurs reprises, il a été évoqué le choix de sa position pour la variante 3. Dans la solution initiale, il est placé en amont de la route de Pic Ponçon et nécessite un raccordement assez long sur cette dernière. Cette position est en fait issue d'un ancien tracé de la route de Pic Ponçon, non retenu et non présenté à la concertation.

Il a été signalé l'inconvénient de cette position du fait de l'emprise sur le foncier agricole du raccordement et de la proximité de l'école des Eyssagnières.

Il sera donc proposé une solution plus optimisée pour la suite des études en le rapprochant du carrefour existant selon le principe ci-dessous.

**UNE SOLUTION OPTIMISÉE
POUR LE GIRATOIRE
DE PIC PONÇON**



**LE GIRATOIRE SUD (RN85)
DÉPLACÉ POUR INTÉGRER
LA RD47 (ROUTE DE ST-JEAN)**



► **42. Giratoire entre la rocade, l'actuelle RN85 et la RD47 (route de Saint-Jean)**

Actuellement, la RD47, qui dessert le quartier de Saint-Jean, Neffes et Pelleautier, dispose d'un raccordement à sens unique sur la RN85. Dans le sens Gap > Pelleautier, une bretelle de 100m relie la RN85 au giratoire de Saint-Jean. Dans l'autre sens, il faut emprunter l'échangeur de Micropolis pour rejoindre la RN85, soit un détour de 800 m. Il a été demandé d'envisager la possibilité d'améliorer cette situation. Elle permettrait de faciliter le système d'échanges entre l'extrémité sud de la rocade et les différentes voies structurantes qui y convergent.

Cette solution pourrait prendre la forme d'un déplacement du giratoire vers le Sud-Ouest selon le principe ci-dessus. Les voies vertes (qui ne figurent pas sur la projection) seraient bien entendu maintenues.

Cette modification fera l'objet d'une étude plus détaillée afin de finaliser l'emplacement du giratoire, la géométrie des raccordements et les entrées en terre des talus.



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

Cette modification devrait permettre également d'abaisser naturellement les pentes des voies et de la voie verte, compte tenu de la topographie du site.

Elle permettra également un morcellement moindre de la parcelle agricole traversée.

5. AUTRES EXPRESSIONS RELATIVES AU PROJET

Cette rubrique large et non limitative a été proposée au public. Compte tenu des retours, les expressions sur les autres sections de la rocade et hors du projet de la rocade sont traitées séparément.

Quatre sous-rubriques concentrent les expressions les plus importantes. En marge de celles-ci, quatre observations sont remontées.

► Il a été demandé où serait rétabli le terrain de bicross. Il se situe actuellement sur l'emprise de la voie, à proximité du hameau des Eyssagnières. Il pourra être rétabli en fonction des emprises réelles de la voie, actuellement non définies.

► Un riverain a fait une analyse de la situation actuelle et suggère d'installer des radars de feux sur la route actuelle.

► Enfin, les gestionnaires des réseaux de gaz et d'aspersion se sont interrogés sur les impacts de leurs ouvrages. Le projet n'est à ce jour pas suffisamment défini. Ce sujet fera l'objet de la prochaine phase d'étude.

► 51. Coût

La question du montant des travaux a été abordée sous plusieurs angles. Pour justifier une variante au regard de son coût ou de son intérêt coût/bénéfice ; pour regretter la dépense d'un tel montant pour ce type de projet ; pour interroger sur la différence de coût entre les variantes. Certaines personnes s'en sont tenues uniquement au tracé en plan

pour comparer les variantes. Il n'a pas été pris en compte les différences de raccordements, de rétablissement d'accès ou de types de carrefours.

► 52. Emprises

De nombreux riverains se sont interrogés sur les emprises du projet : l'emprise sur une parcelle dont ils sont propriétaires, la distance entre les voies et leur habitation, l'impact sur le foncier agricole (voir ci-dessus)...

Au stade où s'est déroulée la concertation, le projet n'est pas suffisamment défini pour répondre précisément à ces questions. Les altimétries du projet et donc les emprises des talus, les ouvrages hydrauliques et les protections acoustiques ne sont pas définis et pas implantés.

Ils feront l'objet de la prochaine phase d'étude qui définira le projet plus précisément et de l'enquête parcellaire.

► 53. Voie verte et circulations douces

La sécurisation des piétons et des cyclistes est un des trois objectifs de l'opération. La situation actuelle sur la route des Eyssagnières est très inadaptée.

Des questions se sont posées sur l'existence d'une voie verte et sa position par rapport à la rocade dans les différents secteurs et variantes. De nombreux types d'aménagements existent et ont été envisagés ou abordés par le public : surlargeurs cyclables comme sur la route de Veynes, voie verte paysagère comme sur la section centrale, voie verte comme sur l'avenue de Provence (RN85 Sud).

Son détachement et son emprise par rapport à la voie ont été abordés notamment pour des questions d'emprises et d'efficacité pour les trajets du quotidien.



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

La question de la sécurisation des traversées au niveau des carrefours a été évoquée, ainsi que la desserte de l'école des Eyssagnières.

Deux contributions demandent l'aménagement de surlargeurs cyclables sur la route existante pour légitimer et simplifier la variante 2. Par ailleurs, l'absence de continuité cyclable sur la variante 2 a été critiquée.

Le dossier présentait schématiquement la position de la voie avec un profil en travers type laissant penser à une voie verte parallèle aux voies automobiles.

Pour la suite de l'opération, il sera envisagé de mettre la voie verte du côté Est de la voie, entre le carrefour du Sénateur et le carrefour de Chaudefeuille. Au-delà, la voie verte est déjà de ce côté. Ce positionnement permettra d'avoir une meilleure desserte de l'école, des habitats et activités, plus nombreux à l'Est de la voie, de supprimer deux traversées de la rocade et de reculer la voie verte par rapport aux habitations située à l'Est.

L'objectif sera de donner une légère sinuosité à la voie verte pour lui donner un caractère paysager sans générer des emprises ou d'alongement de trajet préjudiciables.

► 54. École des Eyssagnières

L'école des Eyssagnières est située directement au bord de l'actuelle route des Eyssagnières. Elle a fait l'objet de nombreuses observations ou préoccupations.

Elles proviennent de riverains, de parents d'élèves, du personnel, mais également de personnes qui n'ont pas de lien direct avec l'école.

La variante 2 a été la plus critiquée en raison du maintien de toutes les circulations au plus près de l'école (environ 15 mètres entre la façade et l'axe routier).

Dans les variantes 1 et 3, l'accès à l'école sera

dissocié de l'axe principal et la circulation éloignée (environ 80 mètres entre la façade et l'axe routier).

Outre la distance, il sera plus aisé d'implanter des protections sonores dans les variantes 1 et 3.

Le changement de côté de la voie verte (voir ci-dessus) améliorera l'accessibilité piétons/cyclistes.

6. AUTRES EXPRESSIONS RELATIVES À LA ROCADE DANS SON ENSEMBLE

► Une intervention lors de la réunion publique pour demander le raccordement de la rue de Bonne au giratoire de Varsie. Il a été répondu que ce dernier était trop éloigné et que la sécurisation de ce carrefour ferait l'objet des études de la section Nord.

► Une intervention lors de la réunion publique pour demander le montant de l'ensemble des études réalisées pour la rocade depuis les années 70. Il a été répondu que la Ville de Gap ne disposait pas de cette information.

► Une intervention lors de la réunion publique pour demander des aménagements temporaires à Villarobert et à Romette, et sur la route des Eyssagnières actuelle après l'ouverture de la section centrale. Ces aménagements ont été envisagés lors des études d'opportunité, mais ils n'ont pas été retenus en raison de leur coût, des délais, de l'incompatibilité avec l'aménagement final et de l'absence de prise en compte des cyclistes.

► Une intervention lors de la réunion publique pour demander la sécurisation de la rue Charles Aurouze. Il a été répondu que cette situation était temporaire en attendant la mise en service complète de la section centrale et que cette rue avait tout de même fait l'objet d'aménagements complémentaires (limitation de vitesse, signalisation, travaux...).



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

7. AUTRES EXPRESSIONS HORS PROJET DE LA ROCADE

- ▶ Une intervention lors de la réunion publique pour demander ce qui était prévu comme aménagements sur la route de la vallée de l'Avance. Il a été répondu que ce sujet ne relevait pas du périmètre de l'opération ni des compétences de la Ville mais que ce sujet était pris en compte et faisait l'objet d'études par le Département des Hautes-Alpes.
- ▶ Une intervention sur le fonctionnement de la route de Graffinel, située hors du projet.
- ▶ Une demande d'aménagement de parking-relais au niveau de Micropolis. Cette implantation ne fait pas aujourd'hui partie de celles retenues par la Ville.
- ▶ Enfin, plusieurs expressions concernaient plus globalement le fonctionnement de la Ville, le trafic et les modes de transport à l'échelle de toute la ville, le PLU et la politique nationale de densification.

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique s'est tenue pendant un mois, du 2 novembre au 3 décembre 2021. Elle a fait l'objet d'une large publicité via les différents outils à disposition du maître d'ouvrage (réseaux sociaux, site internet, médias locaux, distribution de flyers, panneaux d'info, réunion publique...).

La concertation a donné lieu à une bonne participation, plus de 45000 vues sur les réseaux sociaux, 180 participants à la réunion publique et 89 contributions reçues par le maître d'ouvrage. Le principe même de la concertation a reçu un bon accueil de la part du public.

Plusieurs demandes ont concerné des éléments du projet qui ne sont pas définis à ce stade de l'opération. On peut citer principalement la définition des emprises et les protections acoustiques. Ce point est inhérent au fait de consulter le public en amont dans le déroulement de l'opération.

INFLUENCE SUR LE PROJET ET SUITES DONNÉES

Au vu des résultats de la concertation, plusieurs décisions ou évolutions sont retenues par le maître d'ouvrage :

- ▶ La variante 3, dite intermédiaire, est retenue pour la suite des études,
- ▶ La position du carrefour avec la route de Pic Ponçon est déplacée vers le Sud,
- ▶ Le carrefour entre la rocade sud et la RN85 est modifié pour assurer un raccordement à double sens de la RD47,
- ▶ La voie verte sera placée côté Est de la rocade entre le carrefour du Sénateur et le carrefour de Chaudefeuille.

Ces mesures ont été présentées et retenues par les membres du comité de pilotage de la rocade de Gap, lors de sa séance du 7 décembre 2021.

Variante retenue

Plan de la variante retenue avec les
modifications issues de la concertation

